

TERRES DE BRIE

Les porteurs de projets locaux dans les domaines agricoles, touristiques et de transition de filières, peuvent obtenir des aides financières du programme Européen LEADER*, obtenues par le Groupe d'Action Locale (GAL) «Terres de Brie», dont font partie la communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie et la communauté de communes des 2 Morins.

En 2022, le GAL Terres de Brie a été retenue pour la nouvelle programmation 2023–2027 LEADER. Une enveloppe de 1 145 000 € est attribuée pour notre territoire. Seine-et-Marne Attractivité est la structure porteuse du GAL Terre de Brie, dont le rôle essentiel est d'encourager et d'aider activement les bénéficiaires potentiels à soumettre des projets qui répondent à la stratégie locale de développement.

** sous réserve du respect de certains critères*

LE GAL TERRES C'EST 3 AXES FICHES ACTIONS

:

Pour être soutenus financièrement par le programme LEADER, les projets locaux devront s'inscrire dans la stratégie locale de développement qui s'articulent autour de 3 actions :

Action n°1 : Soutenir les formes émergentes de tourisme et culture

- Développer les mobilités douces et peu émissives en carbone par voie terrestre et fluviale
- Diversifier et promouvoir les expériences liées au patrimoine
- Faire de l'agritourisme et de la gastronomie des occasions de rencontres entre le grand public et les agriculteurs

Action n°2 : Accompagner une agriculture en évolution

- Réussir le renouvellement des générations agricoles, par la formation, l'installation et la transmission des fermes
- Soutenir l'adoption de pratiques agricoles durables, les expérimentations vers l'agroécologie et les filières de diversification
- Soutenir une démarche de gestion de l'eau et des espaces vert cohérente avec les enjeux climatiques et

de biodiversité

- Renforcer la résilience alimentaire du territoire en développant les cultures diversifiées, leurs transformations et leurs mises sur le marché local

Action n°3 : Soutenir les démarches de transition des filières du territoire

- Réduire la consommation énergétique par l'économie circulaire
- Mobiliser les ressources du territoire pour produire de l'énergie locale
- Mieux produire, mieux valoriser et utiliser localement le bois du territoire

COMMENT BÉNÉFICIER DU FINANCEMENT LEADER ?

Seine-et-Marne Attractivité pourra rencontrer les potentiels porteurs de projets et les accompagner dans le montage de leur dossier à partir du 1er janvier 2024. Pour plus d'informations, vous pouvez contacter Seine-et-Marne Attractivité, cliquez sur le bouton « Contact ».

[Contact](#)

Votre projet est financé par le programme le LEADER ?

Consultez vos obligations, prévues par le règlement européen en matière de publicité, si vous disposez d'un site internet. [Cliquez ici](#)



Cofinancé par l'Union européenne

Page actualisée le 29.11.2023

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION COULOMMIERS PAYS DE BRIE

13 rue du Général de Gaulle
77120 COULOMMIERS
01 64 75 38 90

Nous contacter



